

Annecy, le 3 mai 2023

Santé

Signature de la convention entre la mutuelle Just et la Ville d'Annecy

Dans un souci de justice sociale et afin d'assurer un accès aux soins pour tous sur un territoire où le coût de la vie est cher, la Ville d'Annecy signe aujourd'hui une convention de partenariat avec la mutuelle Just, un organisme de prévoyance. Les habitants d'Annecy et personnes travaillant sur le territoire bénéficieront ainsi d'une offre collective négociée, accessible dès aujourd'hui sur www.just.fr puis lors de permanences. Trois réunions publiques d'information sont prévues les 11, 12 et 13 mai prochains.

« La mise en place de cette mutuelle est une façon d'aider les ménages dans ce contexte difficile d'inflation. Aujourd'hui, environ 12% des Annéciennes et Annéciens n'ont pas de contrat mutualiste, pour diverses raisons. Avec Just, l'accès au remboursement, et par conséquent, aux soins, sera facilité, avec des professionnels dédiés. »

Karine Bui-Xuan Picchedda, maire-adjointe en charge de la santé, de l'hygiène, du bien-vivre et du bien- vieillir

« En accompagnant les communes et les intercommunalités dans la mise en place d'une mutuelle pour leurs habitants, nous œuvrons pour une France plus solidaire. Dans la tradition de l'esprit mutualiste, nous contribuons à notre échelle à ce que chacun puisse se soigner sans sacrifier son pouvoir d'achat. Je remercie les élus de la Ville d'Annecy de nous accorder leur confiance pour la mise en œuvre de la mutuelle annécienne. Longue vie à notre partenariat ! »

Philippe Mixe, Président de la mutuelle Just et de la Fédération nationale indépendante des mutuelles (FNIM)

Qu'est-ce qu'une mutuelle communale ?

Il y a mutuelle communale lorsqu'une ville ou un CCAS souscrit à une offre collective négociée auprès d'une mutuelle pour l'ensemble de ses habitants ainsi que pour les personnes travaillant dans la ville. Ce partenariat permet de faire profiter de tarifs collectifs attractifs et d'ainsi faire gagner les habitants en pouvoir d'achat. En cas de changement de municipalité ou si la commune décide de ne pas renouveler le partenariat avec la mutuelle choisie, les garanties sont conservées par les adhérents. Les habitants seront invités à des permanences tenues chaque semaine à différents endroits de la ville pour découvrir leurs droits et les possibilités de souscription.

Un partenariat entre la mutuelle Just et la Ville d'Annecy

Le choix de la Ville s'est arrêté sur la mutuelle Just, qui offre des garanties sérieuses et intéressantes. Basée à Valenciennes, cette mutuelle est présente depuis près d'un siècle dans le domaine de la protection santé et 800 communes françaises sont partenaires. En plus des garanties classiques d'une complémentaire santé à moindre coût, la convention inclut une série d'avantages liés au bien-vivre et au bien-vieillir. Par exemple, chaque adhérent de la mutuelle pourra bénéficier du remboursement de sa licence sportive ou de sa cotisation associative à hauteur de 40€.

Des réunions d'informations pour les habitants

Trois réunions d'informations, ouvertes à tous, seront organisées :

- Jeudi 11 mai à 17h, salle Pierre Lamy (12, rue de la République)
- Vendredi 12 mai à 17h30, salle de convivialité de la mairie déléguée de Seynod
- Samedi 13 mai à 10h, restaurant seniors La Coznà (17 chemin du Maquis)

Des permanences en proximité

De mai à fin juillet, des permanences seront organisées pour aider les habitants dans leur choix et la création de leur dossier :

- Les mardis, mercredis et jeudis de 9h à 12h et de 14h à 17h au Service d'Entraide Ancilevien, 17 clos du Buisson – Annecy-le-Vieux
- Les lundis de 9h à 12h et de 13h à 17h et les mardis de 9h à 12h au Ritz, 7 faubourg des Balmettes
- Les jeudis et vendredis de 9h à 12h à la maison du Péril, 27 route de Frangy – Meythet (hors vacances scolaires)
- Les lundis et mardis de 9h à 12h au Mas des Jacobins, 35 place Georges Boileau – Pringy (hors vacances scolaires)

Permanences sur rendez-vous sur just.fr ou au 0 809 546 000.